



Saison 2023 – 2024 - Commission de l'arbitrage

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CDA DU 02/04/2024

Présents : MM. CHALUS Yves - CUERQ André - GILBERT Cédric - HOMETTE Christian - LAURENT Joël - LOPES Jorge - LUCE Gérald - PEREIRA Joao - THOMÉ Michel - VERDIER Cyril.

Excusés : MM. ARCHIMBAUD Anthony - CERRALBO Jean François - FALAIS Mathieu - MAYET Roger - ROUMY Raphaël.

Mr Daniel BEQUIGNAT assiste à la réunion au titre de correspondant de la CRA.

Approbation du PV de réunion Bureau CDA du 05/12/2023

- Le PV de Bureau CDA du 05-03-2024 est adopté en séance.

Journal de l'Amitié

- **Condoléances :**
 - Jean François CERRALBO pour le décès de sa maman.
 - Décès de Marc XUEREB : ancien arbitre District du PUY DE DÔME.
- **Rétablissement :**
 - FADLI Hilal.
 - ROUSSEAU Benoit.

Courriers

- **Courriers reçus :**
 - **AMBERT :**
 - Remerciement à Mathieu MALNAR pour son comportement lors d'un remplacement d'arbitre.
 - **DIRECTION DE L'ARBITRAGE :**
 - Développement et structuration de l'arbitrage féminin.
 - En annexe du présent compte-rendu.
 - **CLUBS :**
 - Pour absence d'arbitres sur les rencontres où ils sont désignés.
- **Courriers envoyés :**
 - RECHER Jens : stage de cohésion aux jeunes arbitres.
 - Mise en place d'amendes pour absences répétées d'arbitres.

Désignations arbitres pour la fin de saison.

Afin de s'assurer que nous puissions faire arbitrer tous les stagiaires, et afin qu'ils puissent faire leur nombre de match pour couvrir leur club, le Comité Directeur, réuni Lundi 18 mars a pris les décisions suivantes :

Désignation d'arbitres assistants :

- sur les matchs de Coupes masculines à partir des 1/4 de finales.
- sur les matchs de Coupes féminines à partir de 1/2 finales.
- sur les matchs de championnats "à risque" ou ayant une importance sur la 1ère place des poules.
(Une liste de match à risque va être fournie par le secrétariat)

Les arbitres assistants seront principalement des stagiaires en manque de match. Ils profiteront de ces matchs pour se familiariser avec l'arbitrage en compagnie d'un central expérimenté (administratif, gestion du match, des bancs, des conflits, ...)

Point d'avancement sur les observations et assistances arbitres.

SENIORS :

- **Catégorie D1 :**
 - o Reste 2 observations à faire
- **Catégorie D2 :**
 - o Reste 8 observations à faire
- **Catégorie D3 :**
 - o Reste 8 observations à faire
- **Catégorie D4 :**
 - o Pas d'observation.

JEUNES :

- 105 assistances ont été réalisées à ce jour.
- Il reste 10 observations à effectuer.



Saison 2023 – 2024 - Commission de l'arbitrage

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CDA DU 02/04/2024

Projet VOR

Présentation par Cédric GILBERT.

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en collaboration avec ses 11 Districts, a mis en place une nouvelle solution intuitive qui tente de répondre à deux objectifs :

- Détecter et recruter des arbitres et des bénévoles dans l'écosystème des clubs : **la solution VOR.**

Cette solution vise à révéler des vocations et à aider les clubs à détecter parmi leurs licenciés, parents, sympathisants, supporters et tous ceux qui seraient susceptibles de s'engager.

A cet effet, les clubs recevront prochainement, sur leur adresse officielle, un mail explicatif leur permettant, s'ils le souhaitent, de participer à la démarche.

Cette opération se déroulera en 3 vagues :

- Début mars
- A la fin de la saison
- A la rentrée

Avec, à chaque fois, 1/3 des clubs des 11 districts.

Aujourd'hui dans le Puy de Dôme, nous avons 8 clubs inscrit sur 56 clubs ciblés lors du 1^{er} mail.

Candidats LIGUE - Suivi

PUY DE DOME : 8 candidats dont 2 Séniors.

La formation mutualisée continue au rythme d'une séance bi-mensuelle.

Il reste un cours théorique, avant de passer aux questionnaires de préparation.

La sélection finale se fera en fonction des notes obtenues lors de ces questionnaires

Dossiers médicaux 2024-2025

Les dossiers médicaux 2024-2025 restent inchangés.

Un fichier de suivi est géré par le secrétariat du District.

Chaque arbitre connaît, via le site de la CDA, des documents à fournir (examens).

Les dossiers informatisés partiront courant Mai.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CDA DU 02/04/2024

Informations diverses

- **Questionnaires ARBITRES 2024 – 2025**
 - Modification des questions en ligne.
 - Prévoir une réunion de groupe pour mise à jour du questionnaire
 - Courant JUIN 2024.
- **Equipement CDA :**
 - Survêtements – Polos :
 - Action : Michel THOME
- **Classement arbitres SENIORS :**
 - Date : 25 Mai 2024 à valider.
- **Classification des arbitres JEUNES**
 - Une proposition de ‘découper’ les arbitres jeunes en JAD1, JAD2 est discutée
 - La catégorie JAD3 pourrait être utilisée pour les arbitres en echec aux tests (idem D4 en séniors)
 - A (re)discuter.

Tour de table

CHALUS Yves :

- Demande d’observation des arbitres D4 pour une relance de motivation : validé en CDA

CUERQ André :

- Désignation d’arbitres féminines en inter Districts FU18 :
 - Règlement U18 Ligue.
 - Défraiement identique U18G
 - Les arbitres assistants signalent les hors-jeux.

LUCE Gérald :

- Encadrement pour le 26/04/2024 pour la soirée de cohésion des jeunes arbitres.
 - Lieu : COURNON d’AUVERGNE
 - 16h30 – 20h30
 - Encadrants : à définir

PEREIRA Joao :

- **FOOT ENTREPRISE :**
 - Problèmes des matches remis au dernier moment.



Saison 2023 – 2024 - Commission de l'arbitrage

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CDA DU 02/04/2024

THOMÉ Michel :

- Finale départementale U13 à THIERS le 06-04-2024
 - o 16 arbitres désignés dont beaucoup de nouveaux arbitres (3 féminines).
 - o Les assistants seront des joueurs (arbitrage des jeunes par les jeunes).
 - o Encadrants District : 5 personnes.
- Test avec des oreillettes réalisé sur une rencontre du U15 – D1, il sera reproduit sur une assistance le WE prochain.

VERDIER Cyril :

- Entre 10 et 15 observateurs supplémentaires disponibles chaque week-end pour réaliser des assistances ou des observations conseils aux candidats ligue.
- Analyse des rapports d'observation de la saison en cours. Dans l'ensemble, les rapports sont de bonne qualité. Dans une démarche d'amélioration continue, et compte tenu de l'importance des observations dans le parcours et la progression des arbitres, nous réfléchissons à une manière de faire des retours aux observateurs sur leurs pratiques. L'idée générale serait de (re)centrer les observations sur la pédagogie et les leviers motivationnels, c'est-à-dire proposer aux observateurs (compte tenu du profil de l'arbitre observé, de la difficulté du match et/ou de ses performances) de réfléchir à la meilleure manière, sur le fond et sur la forme, de proposer des axes de travail aux arbitres et surtout d'agir positivement sur leur plaisir d'arbitrer.

BEQUIGNAT Daniel :

- Désigné par la CRA pour un lien entre les CDA et CRA.
- La CDA du Puy-de-Dôme travaille bien et tient à souligner l'important travail des désignateurs compte tenu de la complexité de cette mission.
- Remercie la CDA PUY DE DÔME pour son accueil.

La séance se termine à 21h00

Prochaine CDA : 10/06/2024

Le secrétaire de CDA: Joël LAURENT
Le Président de la CDA: Michel THOMÉ

ANNEXE 1



Paris, le 25 mars 2024

DIRECTION DE L'ARBITRAGE

Direction technique déléguée
à l'arbitrage féminin

A l'attention de :

**Madame et Messieurs
les Présidents de CRA**

Copie :

**Mesdames et Messieurs
les Présidents de Ligue et de District
CTRA, CTDA, CTA**

OBJET : DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE L'ARBITRAGE FÉDÉRAL FÉMININ

Madame, Messieurs les Présidents de CRA,

Depuis cette saison, une nouvelle organisation des compétitions fédérales féminines a été mise en place et se décline sur quatre niveaux :

- la D1 Arkema avec une poule de 12 équipes et 22 journées de 6 matchs ;
- la D2 avec une poule de 12 équipes et 22 journées de 6 matchs ;
- la D3 avec 2 poules de 12 équipes et 22 journées de 12 matchs ;
- le championnat national des U19 féminines avec 24 équipes en deux phases.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CDA DU 02/04/2024

Dès lors, la Commission fédérale de l'arbitrage (CFA) a retenu la proposition formulée par la Direction de l'arbitrage (DA) pour tendre vers une élite de l'arbitrage féminin structurée, optimisée et tournée vers l'excellence, avec :

- une D1 comme vitrine de l'arbitrage de haut niveau et des standards européens ;
- une D2 comme réservoir pré-élite de nos futures espoirs ;
- une D3 comme tremplin dans le développement des arbitres féminines régionales vers l'élite ;
- un championnat U19 féminin comme pôle de formation de nos jeunes talents.

Dans la continuité de la structuration et du développement de l'arbitrage féminin lancés en janvier 2023, nous souhaitons aujourd'hui continuer en 2024/2025 le développement de la filière des arbitres assistantes fédérales 2 (AFFE2 - D2) et lancer la catégorie des jeunes arbitres fédérales (JAFFE - U19), en organisant un stage de pré-sélection **les 7, 8 et 9 juin 2024** (format restant à définir).

À partir de la saison 2024/2025, la Direction de l'arbitrage se propose ainsi de procéder à la désignation des arbitres centrales du championnat U19 féminin.

En parallèle, la DA poursuit sa réflexion pour proposer le moment venu la création de la catégorie des arbitres assistantes fédérales 3 (AFFE3 - D3), laquelle n'entrera pas en vigueur en 2024/2025.

Par la présente, nous vous sollicitons donc pour connaître les candidates potentielles AFFE2 et JAFFE que vous souhaiteriez présenter. À cet effet, nous vous invitons à envoyer par mail à Stéphanie FRAPPART (sfrappart@fff.fr) **avant le 15 avril 2024**, le nom, prénom et date de naissance de chaque candidate qui pourront être convoquées au stage de pré-sélection de juin 2024.

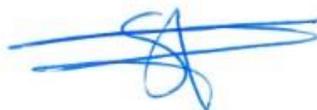
Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe les modalités de candidature.

La Direction technique déléguée à l'arbitrage féminin reste à votre disposition pour tout complément d'information éventuel.

Nous vous prions de croire, Madame, Messieurs les Présidents de CRA, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Antony GAUTIER
Directeur de l'arbitrage



Stéphanie FRAPPART
Directrice technique déléguée
à l'arbitrage féminin

ANNEXE : Modalités de candidature AFFE2 et JAFFE

Toute arbitre féminine de Ligue régionale qui remplit les conditions définies ci-dessous par la Commission Fédérale de l'Arbitrage peut faire acte de candidature au titre d'Arbitre Assistante Fédérale Féminine 2 (AFFE2) ou titre de Jeune Arbitre Fédérale Féminine (JAFFE), sur présentation de sa Ligue régionale.

Les CRA doivent tout mettre en œuvre pour que les candidates présentées aient le niveau adéquat pour accéder à la catégorie AFFE2 ou JAFFE.

1/ Conditions de candidature :

La candidate AFFE2 doit :

- être âgée de moins de 35 ans et d'au moins 18 ans au 1^{er} janvier 2024 (cette échéance est repoussée d'un an par année de maternité) ;
- être arbitre de ligue depuis au moins une saison, sans indisponibilité répétée ;
- avoir dirigé au moins 5 matchs de division supérieure féminine ou de senior masculins de sa ligue régionale dans toute sa carrière et avant la fin de saison 2023/2024 ;
- être de nationalité française ou de la nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne;
- justifier de moyens de communication rapides permettant une disponibilité téléphonique permanente.

La candidate JAFFE doit :

- être âgée de moins de 20 ans et d'au moins 17 ans au 1^{er} juillet 2024 (cette échéance est repoussée d'un an par année de maternité) ;
- être arbitre de ligue depuis au moins une saison, sans indisponibilité répétée ;
- avoir dirigé au moins 5 matchs de compétitions régionales féminine ou masculine (jeunes ou séniors) avant la fin de saison 2023/2024 ;
- être de nationalité française ou de la nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne;
- justifier de moyens de communication rapides permettant une disponibilité téléphonique permanente.

Des demandes de dérogation pourront être faites par les CRA et seront étudiées par la CFA en fonction des profils présentés et du nombre de candidates totales proposées par l'ensemble des CRA.

Disponibilités :

Chaque candidate s'engage à être disponible lors des stages organisés pour sa catégorie et en vue d'arbitrer lors des périodes de championnat.

Documents à fournir en amont du stage de pré-sélection :

- une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport;
- un extrait de casier judiciaire n°3.

Dossier médical :

Un dossier médical sera envoyé par la Commission Fédérale Médicale aux candidates après le stage de pré-sélection et une fois leur nomination actée par la Commission Fédérale des Arbitres.

Le dossier médical devra être renvoyé à la Commission Fédérale Médicale (FFF) sous pli



Saison 2023 – 2024 - Commission de l'arbitrage

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CDA DU 02/04/2024

compétitions nationales jusqu'à validation de son dossier médical parvenu à la Fédération par la Commission Fédérale Médicale.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CDA DU 02/04/2024

Nombre de candidates :

Le nombre maximum de candidates n'est pas limité par ligue. La date limite de candidatures est fixée au 15 avril 2024. Les candidatures devront être classées par ordre de préférence.

Une fois l'ensemble des candidatures reçues, la CFA convoquera au stage de pré-sélection les candidates retenues par la Direction technique déléguée à l'arbitrage féminin et ce en fonction des besoins d'arbitres identifiés pour chaque catégorie et des profils présentés par les différentes CRA.

Pour information, les effectifs cibles par catégorie (à terme du plan de développement) :

- D1 Arkema : FFE1 = 12, AFFE1 = 16
- D2 féminine : FFE2 = 12, AFFE2 = 16
- D3 féminine : FFE3 = 16
- U19 féminine : JAFFE = 24 (8 par année)

2/ Contrôle des connaissances et des aptitudes

Lors du stage de pré-sélection du 7,8,9 juin 2024, des contrôles de connaissance des lois du jeu et des aptitudes physiques seront effectués.

Contrôle des connaissances des lois du jeu:

En appui, sur les supports envoyés par la Direction déléguée à l'arbitrage féminin, le contrôle des connaissances des lois du jeu, comprendra :

- Un QCM lois du jeu de 20 questions,
- Une analyse vidéo de 20 situations,

Et une évaluation des connaissances techniques et pratiques lors des séances en salle et sur le terrain lors du stage de pré-sélection.

Contrôle des aptitudes physiques :

Lors du stage de pré-sélection, un contrôle des aptitudes physiques sera réalisé sans passage obligatoire des minimas requis pour la catégorie, néanmoins le niveau de chaque candidate sera évalué et fera partie d'un des critères de sélections.

Modalités du contrôle des aptitudes physique :

- Arbitre Fédérale Féminine
 - o 2 sprints de 40m
 - o SDS (Single-Double-Single)
- Arbitre Assistante Fédérale Féminine
 - o 2 CODA
 - o 2 sprints 30m
 - o ARIET

Pour votre information, les temps des différentes catégories :

- FFE1 : 2 sprints 40m en – de 6'40 et SDS en une distance de 54m
- FFE2 : 2 sprints 40m en – de 6'50 et SDS en une distance de 53m
- FFE3 et JAFFE : 2 sprints 40m en – de 6'60 et SDS en une distance de 52m

- AFFE1 : 2 CODA en – de 11'00, 2 sprints en – de 5'10 , ARIET 14.5-3
- AFFE2 : 2 CODA en – de 11'10, 2 sprints en – de 5'20 , ARIET 14.0-8

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CDA DU 02/04/2024

3/ Nomination

A l'issue du stage de pré-sélection, la CFA décidera du nombre :

- d'arbitres assistantes nommées AFFE2
- du nombre de JAFFE nommées
- des arbitres ou arbitres assistantes remise à disposition de leur ligue

La CFA se réserve un droit de rattrapage après publication des résultats afin de prendre en compte des arrêts volontaires de carrière de fin de saison non exprimés en amont.

4/ Suites :

Une fois nommées, les arbitres assistantes AFFE2 seront suivis par la Direction technique déléguée à l'arbitrage féminin via :

- leur participation aux stages d'été et d'hiver sans validation des tests physiques mais un check de leur aptitude physique en 24-25 (et sur la saison 25-26 si 2 saisons de développement)
- des observations « *conseil* » en 24-25 (et sur la saison 25-26 si 2 saisons de développement)

En fin de saison 24-25, suite aux observations « conseil » et à leur participation aux stages : les « x » meilleures pourraient monter AFFE1), les « x » autres resteraient AFFE2 et « x » remises à disposition de leur Ligue.

Une fois nommées, les arbitres JAFFE seront suivis pendant 3 saisons sans classement et rétrogradations par la Direction technique déléguée à l'arbitrage féminin via :

- leur participation aux stages d'été et d'hiver sans validation des tests physiques mais un check de leur aptitude physique
- des observations terrain ou des observations vidéos.